

Demandes de pièces — 11 secondes

demandes

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

84 demandes en 2025 · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. **Une seconde demande signale que la première n'était pas exhaustive.** C'est ce que l'article R*423-38 exige d'elle, et c'est ce qui rend ces onze dossiers instructifs.

Trimestre	Demandes de pièces	Suivies d'une seconde	Part
1 ^{er} trimestre 2025	19	3	16 %
2 ^e trimestre 2025	23	4	17 %
3 ^e trimestre 2025	21	2	10 %
4 ^e trimestre 2025	21	2	10 %
Total	84	11	13 %

La pièce oubliée, dans les onze cas

Pièce oubliée à la première demande	Cas
-------------------------------------	-----

Attestation de non-opposition du lotisseur	4
Pouvoir du signataire	3
Notice de sécurité	2
Autres	2

Neuf cas sur onze portent sur l'une des trois mêmes pièces. Ce ne sont pas onze oublis : c'est une liste de contrôle à laquelle il manque trois lignes.

Pourquoi ces trois-là

Pièce	Pourquoi elle s'oublie
Non-opposition du lotisseur	N'est exigée que si le terrain est en lotissement — condition à vérifier avant de la demander
Pouvoir du signataire	N'est exigé que si le signataire n'est pas le pétitionnaire
Notice de sécurité	N'est exigée que pour certaines destinations

Les trois sont conditionnelles. Une liste de contrôle qui ne distingue pas les pièces systématiques des pièces conditionnelles laisse passer les secondes — et c'est exactement ce que produit le bordereau actuel.

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.